

Au travail, savoir ménager sa santé

Prévenir les risques professionnels est une des missions de Santé au travail (ex-médecine du travail) auprès des entreprises. « La Pergola », pizzeria au Mans, s'engage dans la démarche.

Isabelle JULIEN
isabelle.julien@maine-libre.com

Nourredine Korbosli tient la pizzeria « La Pergola » depuis 30 ans, un établissement situé au niveau de la lune de Pontlieue au Mans. Le restaurateur emploie actuellement un salarié.

Risques et pénibilité inhérents à chaque profession

Trente ans à pétrir à la main les pâtes à pizza, à manipuler des plats bouillants, le four à bois ou la machine à café, à emprunter l'escalier en colimaçon pour monter et descendre les produits alimentaires et autres de la réserve située à la cave... Comme toute profession, le métier de M. Korbosli présente risques et pénibilité liés à l'organisation des locaux et à son activité.

Quand Santé au travail a proposé à l'entreprise un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels, Nourredine Korbosli et sa compagne Laurence Menou ont décidé de s'engager dans la démarche. « Je suis sensibilisé au handicap par des membres de ma famille. J'ai toujours fait attention à ce qui pouvait présenter un danger », souligne le restaurateur. Sa compagne, elle-même sensibilisée à la sécurité par son métier, a décidé de consacrer un temps qui n'est pas négligeable pour suivre les modules collectifs (deux sessions de 2 h 30) et l'accompagnement individuel avec une assistante en santé et sécurité au travail (ASST). Objectif : faire en sorte que le travail au quotidien soit le moins pénible possible et que l'établissement rédige son document unique (1).

Se mettre aux normes au fur et à mesure

« Quand Virginie Lenoir, l'ASST, est venue, elle est restée deux à trois heures. Elle a posé plein de questions sur le travail, l'organisation. Nous avons réfléchi ensemble comment on pouvait



Le Mans, vendredi 15 décembre. Dans la pizzeria, les gestes du quotidien peuvent avoir des conséquences sur la santé à la longue.

Photo ML - Denis Lambert

procéder pour améliorer certains inconvénients qui peuvent devenir pénibles sur le long terme. Elle a mis à notre disposition un outil informatique qui permet de cibler et d'analyser risques et pénibilités. Nous, nous sommes pris dans notre quotidien, on ne voit pas tout. Notre objectif est bien sûr de se mettre aux normes au fur et à mesure. On essaie de faire au mieux », confie le couple. « Mais on est soumis à un tas de normes et ce n'est pas toujours évident... »

Quelques aménagements et organisations, simples, ont déjà été mis en place permettant d'améliorer le travail au quotidien : la suppression d'un fond sonore musical qui, ajouté aux conversations, peut être fatigant, la pose d'un store à l'entrée du restaurant qui filtre les rayons du soleil et régule la température.

Nourredine Korbosli envisage des travaux dans son restaurant. « On réaménagera le plan de travail près du four ». L'ASTT a préconisé l'instal-

lation d'un monte-charge pour emprunter le moins possible l'escalier entre la cave et le rez-de-Chaussée. « On verra... Tout ça ne peut pas se faire du jour au lendemain... »

(1) Document obligatoire qui consiste à identifier et classer les risques auxquels peuvent être exposés les salariés d'une entreprise.

900

INAPTITUDES DÉFINITIVES À UN POSTE EN 2017.

Une estimation de Santé au travail. Ce chiffre était de 800 environ en Sarthe en 2016 et de 700 en 2015. Les risques psychosociaux (RPS) représentent 28 % des inaptitudes définitives et les troubles musculo-squelettiques (TMS) 58 %.

Accompagner les petites entreprises

Il y a 15 assistant(e) s en santé et en sécurité au travail (ASST) dans la Sarthe. Virginie Lenoir est l'une d'entre elles. « Ces postes ont été créés en 2008. Le questionnement de Santé au travail alors était : comment toucher les entreprises de petites tailles. En Sarthe, 95 % des entreprises emploient moins de 20 salariés. Ces chefs de petites entreprises sont souvent multitâches, ils n'ont pas forcément de temps de se consacrer à la prévention des risques. Il était important de miser sur la prévention avec des professionnels qui se déplacent dans les entreprises », souligne Virginie Lenoir.

Elle estime qu'il y a une manière de parler des risques à des personnes qui n'en ont pas forcément conscience. « Quand je viens dans une entreprise, il ne s'agit pas de vouloir tout refaire. Je ne suis pas là pour apprendre leur métier aux personnes que je rencontre. Il faut être sûr des propositions pratiques



Virginie Lenoir.

et surtout réalisables. Souvent, il y a plein de solutions, je propose tout ce qui peut être envisagé ». « Notre action pour objectif que les salariés restent le plus longtemps possible au sein de leur entreprise avec leur pathologie s'ils en ont une ou de prévenir des pathologies ».

« Notre mission première : la prévention »

Muriel Husset est directrice de Santé au travail 72 (ex Médecine du travail). Elle rappelle le rôle de cette association qui fonctionne avec les cotisations des entreprises adhérentes.

« Le Maine Libre » : Santé au travail vient de changer de logo, pourquoi ?

Muriel Husset : « La loi Travail 2016 a redéfini nos missions qui ont toutes pour objectif d'éviter l'altération de la santé du fait du travail. »

« En changeant d'identité visuelle, nous voulions rappeler aux entreprises et aux salariés nos missions. »

Quelles sont-elles ?

« Mener des actions de santé au travail en entreprise, conseiller les employeurs et les salariés en termes de prévention, assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés, assurer la traçabilité des expositions et la veille sanitaire. »

Qu'est-ce qui a changé avec la loi Travail ?

« Il n'y a plus de visite médicale d'embauche mais une visite d'information et de prévention assurée non par un médecin du travail mais par un(e) infirmier(e). Si le salarié est en bonne santé, il repassera une nouvelle visite cinq ans plus tard. Ce délai peut être plus court en fonction du poste de travail, de l'exposition aux risques, de l'âge du salarié, de sa condition physique ou s'il demande lui-même à passer un entretien... »

« Il y a également tout le volet prévention qui s'est développé ces dernières années. Nous revenons ainsi peu à peu à notre mission première. Parmi les dispositifs, il y a notamment l'accompagnement des entreprises à l'évaluation des risques professionnels. »



Muriel Husset.

Photo archives ML